

EVALUATION INDÉPENDANTE DU PROGRAMME DE PAYS

TURQUIE

2011 – 2015

CONTEXTE

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation finale du cinquième programme de pays du FNUAP pour la Turquie, couvrant la période 2011-2015.

Le programme de pays disposait d'un budget total de 4,5 millions de dollars américains et couvrait trois composantes : (a) la santé et les droits sexuels et reproductifs (budget de 2,0 millions de dollars américains), (b) la population et le développement (budget de 0,4 million de dollars américains) et (c) l'égalité des sexes (budget de 1,6 million de dollars américains). Une somme de 0,5 million de dollars américains a été affectée aux fonctions de soutien du programme (coordination, administration, etc.). Le FNUAP s'était par ailleurs engagé à mobiliser 2,6 millions de dollars américains auprès d'autres sources de financement afin de compléter les activités du programme.

Outre son programme d'aide au développement, le bureau de pays du FNUAP en Turquie a également mis en œuvre un programme humanitaire en réponse aux besoins des réfugiés syriens fuyant la guerre civile qui sévit dans leur pays depuis avril 2011.



OBJECTIFS ET CHAMP DE L'ÉVALUATION

L'évaluation avait pour objectifs : (1) de fournir au bureau de pays de Turquie, aux parties prenantes nationales, au bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, au siège ainsi qu'au grand public une appréciation indépendante de la pertinence et de la performance du 5e programme de pays du FNUAP pour la Turquie, (2) d'analyser le positionnement stratégique du FNUAP au sein de la communauté des partenaires de développement de la Turquie, (3) de tirer les principaux enseignements de la coopération passée et présente afin de formuler des recommandations utiles en vue du prochain programme de coopération entre le FNUAP et la Turquie.

L'évaluation a couvert toutes les activités planifiées et/ou mises en œuvre durant la période 2011-2014, à la fois dans le cadre du programme d'aide au développement (y compris l'aide immatérielle) et dans le cadre du programme d'aide humanitaire visant à répondre aux besoins des réfugiés syriens.

Outre les résultats escomptés du programme de pays, l'évaluation visait également à identifier de potentiels effets imprévus.

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation était organisée autour de deux catégories de critères, à savoir : (i) les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité pour l'évaluation des interventions du FNUAP dans le cadre des trois composantes du programme de pays et (ii) les critères de coordination et de valeur ajoutée pour l'analyse du positionnement stratégique du FNUAP en Turquie.

Les outils de collecte de données et d'information ont consisté en : (i) un examen détaillé de l'ensemble de la documentation disponible concernant le programme de pays ainsi que les politiques nationales

pertinentes, (ii) des entretiens semi-structurés avec des intervenants clés et (iii) des discussions de groupe ciblées avec les bénéficiaires finaux du programme, notamment des réfugiés syriens.

Des visites sur site ont été effectuées, dans le souci de refléter l'éventail des interventions du FNUAP en Turquie. En dehors d'Ankara et d'Istanbul, l'équipe d'évaluation s'est rendue dans les provinces de Sanliurfa et Gaziantep pour s'entretenir avec les intervenants en charge de l'assistance humanitaire aux réfugiés syriens. Dans la province de Gaziantep, l'équipe d'évaluation a également visité le camp de réfugiés de Nizip, ce qui a permis la tenue d'une discussion de groupe avec des réfugiées syriennes.

L'équipe d'évaluation a veillé à la triangulation des données et des informations utilisées dans le cadre de l'évaluation, à travers le contrôle croisé systématique des sources de données et d'informations, ainsi que des outils de collecte de données. Une attention particulière a été prêtée à la formulation des constats de l'évaluation, à travers l'établissement rigoureux de liens entre ces derniers et les données probantes présentées en annexe.

Parmi les contraintes et limitations méthodologiques rencontrées figuraient (i) le caractère insuffisant des informations fournies par les plans de travail annuels des programmes d'intervention (en particulier ceux couvrant l'aide immatérielle, comme les activités de plaidoyer ou de dialogue de politique), (ii) l'accès difficile aux bénéficiaires finaux et (iii) la barrière de la langue. Ces contraintes et limitations ont été palliées à travers (i) l'examen de documents supplémentaires (rapports annuels du bureau de pays, rapports périodiques d'activité et informations financières et opérationnelles du système automatisé Atlas), (ii) le recours à des entretiens et des discussions de groupe ciblées avec des intervenants clés proches des bénéficiaires finaux des interventions soutenues par le FNUAP et (iii) le travail avec des interprètes dans le cadre des interactions avec des interlocuteurs de langue turque et arabe, lorsque cela s'est révélé nécessaire.

MAIN FINDINGS

Le programme de pays était bien adapté aux besoins de la population, en particulier des groupes vulnérables, notamment les réfugiés syriens. Toutefois, la définition de priorités durant la phase de planification en vue

de l'intervention auprès des populations les plus vulnérables ne s'est pas systématiquement traduite par des actions visant spécifiquement ces groupes durant la phase de mise en œuvre.

Dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs, les interventions soutenues par le FNUAP ont contribué à améliorer l'accès aux services de santé maternelle et de planning familial, y compris pour les réfugiés syriens. Le FNUAP a en particulier pu répondre aux besoins spécifiques des travailleurs agricoles saisonniers migrants en matière de santé procréative. En l'absence d'une stratégie claire de passage de relais aux partenaires nationaux, la durabilité des résultats obtenus demeure incertaine.

En matière de population et de développement, le FNUAP a permis d'accroître la disponibilité des données démographiques et socio-économiques, tant au niveau national que local. Les interventions soutenues par le FNUAP ont permis de renforcer les moyens des intervenants nationaux afin de faire face aux problématiques liées à la CIPD et aux OMD. La durabilité des résultats demeure fortement dépendante du soutien du FNUAP, bien que des signes positifs aient été relevés, tels qu'une forte responsabilisation de certains des groupes ciblés ainsi que la mise en place de partenariats efficaces avec des universités, des institutions publiques et des ONG.

En matière d'égalité des sexes, le FNUAP a pu élargir les équipes d'intervenants pour la lutte contre les violences sexistes, à travers l'extension de ses actions de formation auprès de différents groupes comprenant les services de police et de gendarmerie, les dirigeants religieux et la jeunesse. Le cinquième programme de pays a mis l'accent sur la lutte contre les violences sexistes, bien que les services de prévention et de protection des femmes doivent encore être développés.

Le FNUAP a su largement exploiter ses ressources financières et a été capable de s'adjoindre différentes formes de ressources supplémentaires via ses partenaires, en particulier pour le financement d'interventions humanitaires. Toutefois, du fait du nombre croissant de réfugiés syriens, les ressources disponibles sont désormais insuffisantes pour couvrir les nouveaux besoins exprimés.

Le FNUAP contribue activement à la bonne coordination de l'action des Nations Unies en Turquie à travers sa participation à plusieurs groupes

thématiques et de travail. Il a par exemple dirigé le groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes de 2004 à 2013, en exploitant les synergies au sein du système des Nations Unies, comme l'illustre le programme conjoint *Women Friendly Cities*.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Le cinquième programme de pays du FNUAP en Turquie s'est révélé particulièrement bien adapté aux besoins nationaux en matière de santé et droits sexuels et reproductifs, d'égalité des sexes, et de population et de développement. D'une manière générale, le FNUAP a su adapter son programme de pays à l'évolution des besoins, en particulier face à la crise syrienne. Toutefois, l'accent n'a pas suffisamment été mis sur l'intervention prioritaire auprès des groupes les plus vulnérables et à risques dans le cadre de la planification stratégique. Les données et les analyses se sont révélées insuffisantes concernant certains groupes, laissant subsister des incertitudes quant à la manière d'atteindre les populations vulnérables en vue de renforcer la santé et les droits sexuels et reproductifs ainsi que l'égalité des genres.

Le bureau de pays du FNUAP a activé ses mécanismes d'intervention d'urgence face à la crise syrienne avec le soutien du siège et du bureau régional, conformément aux principes du dispositif minimum d'urgence (DMU). Le FNUAP a contribué à élargir les services disponibles pour les réfugiés syriens en matière de prévention des violences sexistes, de santé maternelle et infantile et de santé procréative. Les ressources humaines et techniques du FNUAP sont spécialisées et de grande qualité, et leur solide travail d'équipe à travers les différentes thématiques a permis de faire face à des besoins toujours croissants. Toutefois, face à l'augmentation continue du nombre de réfugiés, les ressources humaines et financières risquent de se révéler insuffisantes pour répondre aux exigences de la crise humanitaire. **Les différentes parties prenantes, qu'il s'agisse du secteur public, d'ONG ou encore du monde académique, ont toutes clairement manifesté leur intérêt dans la contribution et la participation active aux interventions soutenues par le FNUAP.** Toutefois, la responsabilisation et l'engagement des partenaires du FNUAP sont variables, tout comme le passage de relais qui permettrait de pérenniser les résultats obtenus. Les facteurs favorisant la durabilité des résultats comprennent un

engagement accru vis-à-vis des résultats attendus, la capacité des parties prenantes, un suivi rigoureux et un niveau d'investissement adéquat de la part des partenaires.

Le FNUAP a fait la preuve de la valeur ajoutée de ses interventions auprès de l'ensemble de ses partenaires et est considéré comme une source d'expertise en matière de santé et droits reproductifs et sexuels, de population et de développement, et d'égalité des sexes. La plupart des intervenants soulignent l'importance du travail du FNUAP en matière de plaidoyer, notamment en vue de s'adjoindre le soutien de dirigeants politiques, institutionnels et religieux. Toutefois, dans le contexte conservateur de la Turquie, l'influence du FNUAP sur les questions politiquement sensibles des droits en matière de santé procréative et d'égalité des sexes s'avère limitée

Les interventions visant la jeunesse, bien que consistant principalement en des projets pilotes de portée limitée, ont été mises en œuvre avec efficacité et efficience et peuvent potentiellement influencer de nombreux groupes à risque, à travers l'extension des réseaux de bénévoles. Toutefois, les résultats des interventions soutenues par le FNUAP et visant à améliorer les connaissances, les attitudes et les habitudes de la jeunesse sont largement anecdotiques et des éléments d'information supplémentaires sont nécessaires pour l'analyse de ces résultats. Par ailleurs, la compréhension des besoins des jeunes en matière d'éducation sexuelle et de santé procréative demeure limitée, de même que la compréhension des moyens les plus efficaces pour leur délivrer cette information.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Dans le cadre du programme actuel de pays comme pour la planification du sixième programme de pays, le FNUAP devrait accorder la priorité à l'identification des populations et groupes les plus vulnérables, marginalisés et à risque, en vue d'une intervention prioritaire auprès de ces derniers. La stratégie devrait privilégier la prévention des problèmes liés à l'éducation sexuelle, à la santé procréative et aux violences sexistes, et devrait clairement cibler les groupes les plus vulnérables et marginalisés. La stratégie devrait par ailleurs s'appuyer sur l'intégration des différentes thématiques et la généralisation de la prise en charge des problématiques liées à l'égalité des sexes et à la jeunesse.

Étant donnée l'urgence des besoins des réfugiés en matière de santé procréative et d'égalité des sexes, le FNUAP devrait élargir ses équipes humanitaires et élaborer des stratégies, de préférence en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, afin d'obtenir des ressources supplémentaires lui permettant d'assurer le développement des moyens et compétences, d'accroître la mise à disposition des services requis et d'étendre ses opérations en fonction des besoins émergents.

Le FNUAP devrait veiller à la durabilité des résultats attendus de ses interventions dès les phases d'identification, de formulation et de planification des interventions, ce qui implique de prévoir les difficultés et les défis potentiels ainsi que les mesures permettant de les pallier. Au cours de la phase de mise en œuvre, le passage de relais aux partenaires nationaux devrait être pris en compte afin qu'il fasse partie intégrante de la conception et de la mise en œuvre du programme de pays.

Le FNUAP devrait renforcer ses efforts de plaidoyer et son rôle en matière de renforcement de capacités en matière de santé et droits sexuels et reproductifs ainsi que de prévention et de protection contre les violences sexistes à travers sa participation aux groupes thématiques des Nations Unies (relatifs respectivement aux violences sexistes et à la jeunesse) ainsi qu'à des mécanismes de coordination au niveau régional, en favorisant une planification et un suivi proactifs et collaboratifs. Il convient également de favoriser le partage des ressources entre donateurs, partenaires et agences des Nations Unies travaillant sur des problématiques similaires.

Le FNUAP devrait se placer à l'avant-garde de l'investissement dans le développement des jeunes ainsi que de l'intégration des droits et besoins des jeunes dans les politiques et programmes nationaux.

Bureau de l'évaluation du FNUAP

Coordinateur de l'évaluation et Co-chef d'équipe : Hicham Daoudi

Examinatrice interne : Alexandra Chambel

Assistante de recherche : Olivia Roberts

Experts Indépendants:

Co-chef d'équipe et Experte en Santé de la reproduction : Sheila Reed

Experte en Population et développement : Hülya Günaydin

Experte en Egalité des sexes : Ayse Ayata

Evaluation Indépendante du Programme de Pays : Turquie

Pour toute question relative à cette évaluation, s'adresser à :

Bureau de l'évaluation, Fonds des Nations Unies pour la Population

Courriel : evaluation.office@unfpa.org

Numéro de téléphone : +1 212 297 5218

Le rapport complet peut être obtenu sur le site Internet du FNUAP à l'adresse suivante :

<http://www.unfpa.org/admin-resource/turkey-country-programme-evaluation>